Collection de la Bibliothèque des Exercices
de saint Ignace

ETUDES ET DOCUMENTS
paraissant tous les deux mois

Nos 29-30
Octobre-Novembre 1910

LES ANNOTATIONS DES EXERCICES

DE SAINT IGNACE

Essai d'analyse et de classification

PAR

le P. Pierre WAMY, S. J.

ALMA COLLEGE
LIBRARY
Alma, California

ENGHIEN (Belgique)
BIBLIOTHÈQUE DES EXERCICES

PARIS
P. LETHIELLEUX, EDITEUR
10, rue Cassette, 10.

REIMS
ACTION POPULAIRE
5, rue des Trois-Raisinets.

Collection de la Bibliothèque des Exercices.

But. — Faire connaître peu à peu tout ce qui intéresse l'étude et l'histoire des *Exercices spirituels* de saint Ignace ; fournir, dans l'ordre pratique, les documents utiles à l'organisation, au recrutement et à la direction des *Retraites*.

Mode de publication. — Il paraît un fascicule tous les deux mois, de Janvier à Novembre. Les six fascicules comprennent ensemble au moins 320 pages et forment, après deux ans, un beau volume in-8° avec table méthodique.

Conditions d'abonnement. — Pour la **Belgique,** fr. 3.50 par an. S'adresser à la BIBLIOTHÈQUE DES EXERCICES, 7, rue des Augustins, Enghien. Payer en *bon de poste* ou sur présentation d'une *quittance postale*.

Pour la **France,** fr. 3.50 par an. S'adresser à la LIBRAIRIE P. LETHIELLEUX, 10, rue Cassette, Paris.

Pour les autres pays de l'**Union postale,** 4 fr. par an. S'adresser à la MÊME LIBRAIRIE. Si quelque abonné préfère payer son abonnement par l'intermédiaire de la BIBLIOTHÈQUE DES EXERCICES, il est prié de le *déclarer expressément*.

Les nouveaux abonnements sont reçus à Enghien et à Paris.

On peut s'adresser aussi, tant pour l'abonnement que pour l'achat de numéros séparés, aux bureaux de l'ACTION POPULAIRE, 5, rue des Trois-Raisinets, Reims (Marne).

PREMIÈRE SÉRIE [1906]

1. **S. S. Pie X et les Œuvres de retraites.** P. DEBUCHY. 20 pp. *Epuisé.*
2. **La Maison de retraites de Vannes au XVII^e siècle.** H. CHAURAND. 52 pp. . . . . 1 »
3. **De la formation d'une élite pour les Œuvres et pour les Paroisses dans le cénacle de la Retraite.** H. WATRIGANT. 50 pp. . . . . 1 »
4. **Les confréries du T. S. Sacrement et les retraites fermées d'hommes en Belgique.** R. P. DIEUDONNÉ, O. C. 44 pp. . 0.80
5. **De la direction des retraites collectives** (à Bologne, fin du XVII^e siècle). C. ETTORI, S. J., III pp. . . . . *Epuisé.*
6. **Introduction à l'étude des Exercices spirituels de saint Ignace.** P. DEBUCHY. 72 pp. . 1.40

Collection de la Bibliothèque des Exercices de St Ignace

N° 29.

Pierre WAMY, S. J.

LES ANNOTATIONS DES EXERCICES

Essai d'analyse et de classification

ALMA COLLEGE
LIBRARY
Alma, California

AVIS AU LECTEUR

L'opuscule que nous publions n'est pas un travail achevé. C'est une esquisse que le R. P. Pierre Wamy avait tracée pour son usage personnel, en se servant d'un essai similaire qui se trouve dans une de nos bibliothèques; il se proposait sans doute de la perfectionner encore, lorsqu'en 1892 la mort l'enleva de ce monde.

Cette ébauche, malgré ses lacunes, ses défauts, et sa forme un peu artificielle, nous a parue, telle qu'elle est, très suggestive, et nous avons cru que nos lecteurs nous sauraient gré de les avoir aidés à pénétrer avec ce guide, dans les vingt annotations des Exercices, comme dans les diverses salles d'un vaste arsenal bien fourni d'armures et d'engins de guerre de toute espèce.

Au premier abord, celui qui ouvre le livre de saint Ignace, et parcourt les annotations du commen-

cement, est un peu désorienté : il y a là, lui semble-t-il, un pêle-mêle d'avis qui se suivent sans aucun ordre logique. Mais à la réflexion, à l'emploi surtout qu'il fait de ces avis, auxquels il doit constamment revenir, il comprend qu'il se trouve en face d'une vraie méthode pédagogique, d'un directoire dont les parties s'unissent entre elles dans un ordre éminemment pratique.

Nous ne prétendons pas que dans son analyse, le R. P. Wamy ait toujours bien saisi la caractéristique de chacune des vingt annotations et les relations logiques qui les lient les uns aux autres. En plusieurs points son interprétation est discutable, c'est pour cela que dans un appendice nous ferons connaître celles de plusieurs autres commentateurs des Exercices. La comparaison que l'on pourra faire des divers systèmes proposés pour mettre en lumière l'ordre des annotations, et pour en découvrir les richesses, permettra d'en entreprendre une étude très profitable; en toute hypothèse, il restera acquis aux yeux de tous, que le travail du R. P. Wamy a été singulièrement pénétrant.

H. WATRIGANT, S. J.

EXERCICES SPIRITUELS

de S. Ignace de Loyola

PRÉLIMINAIRES

LE TITRE DES EXERCICES

Pour donner une première idée générale du Livre de saint Ignace, il suffit d'expliquer les trois mots dont se compose le titre :

1° Exercices.
2° Exercices spirituels.
3° Exercices spirituels de saint Ignace.

ARTICLE 1.

EXERCICES

§ 1. Notion.

Par exercice en général, on entend :

I. La mise en activité d'une puissance : Eductio potentiæ in actum.

II. Le déploiement d'une force.

III. L'application d'une faculté à son objet en vue d'une fin à atteindre.

§ 2. Eléments d'un exercice.

D'après la dernière définition précédente, il y a trois choses à considérer dans un exercice quelconque :

1° La puissance, la force, la faculté en action.
2° La fin à atteindre.
3° L'opération par laquelle la faculté atteint la fin.

N° 1. *Les forces, les puissances, les facultés,* chez le chrétien, sont de trois sortes :

I. Les forces corporelles, dont le principe immédiat se trouve dans la vie corporelle, par exemple les forces de nutrition, de locomotion, etc.

II. Les facultés spirituelles naturelles, dont le principe est dans la vie naturelle de l'âme.

A) Les facultés inférieures :
1° L'imagination.
2° La sensibilité.

B) Les facultés raisonnables :
1° L'intelligence.
2° La volonté.

III. Les puissances surnaturelles, dont la grâce est le principe :

a) Les grâces habituelles.
b) Les grâces actuelles.

N° 2. *La fin à atteindre* est un bien à réaliser.

I. La fin immédiate est le perfectionnement des facultés.

a) Développer l'activité et la facilité.
b) Augmenter l'intensité.
c) Régler l'usage, les opérations.

II. La fin ultérieure est la réalisation d'un avantage, d'un bien :

1° Corporel et sensible.
2° Spirituel.
3° Surnaturel.

N° 3. *Les opérations* sont les modes d'action des facultés sur leur objet pour atteindre la fin. Comme leurs principes et leur fins, elles sont corporelles, spirituelles, ou surnaturelles.

ARTICLE 2.

EXERCICES SPIRITUELS

Un exercice étant caractérisé par la fin, la faculté et ses opérations, il s'ensuit qu'il y a trois sortes d'exercices :

1° Les exercices corporels.
2° Les exercices spirituels.
3° Les exercices surnaturels.

§ 1. Exercices corporels.

I. Leurs caractères : La fin, les forces et les opérations sont corporelles.

II. Exemples tirés de la 1re annotation :

1° Se promener : ambulare.
2° Marcher, voyager, faire route : ire, iter facere.
3° Courir : currere.

§ 2. Exercices spirituels.

N° 1. *Caractères :* ils ont au moins une fin et une direction spirituelles.

N° 2. *Différentes sortes :*

I. Les exercices corporels spiritualisés.

a) Les puissances et les opérations sont corporelles.

b) La fin est spirituelle, par exemple une expérience de chimie, en vue de l'étude.

c) La direction des puissances corporelles vers la fin à réaliser doit être faite par une intelligence, qui puisse voir les rapports entre la fin et les moyens.

II. Les exercices spirituels proprement dits : La fin, les facultés et les opérations sont spirituelles.

§ 3. Exercices surnaturels.

N° 1. *Caractères :* Ils ont au moins une fin surnaturelle et des opérations surnaturalisées par la grâce.

N° 2. *Différentes sortes :*

I. Les exercices naturels surnaturalisés.

1° Les puissances sont naturelles, corporelles ou spirituelles.

2° Les opérations sont surnaturalisées.

3° La fin est surnaturelle.

II. Les exercices surnaturels proprement dits ont une fin, des puissances et des opérations surnaturelles.

N° 3. *Exemples* tirés des notes du R. P. Roothaan sur la 1re annotation de saint Ignace.

I. Ambulare : Beati qui *ambulant* in lege (Ps. 118).

1° Lento gradu.

2° Limitato spatio.

3° In præstituto virtutis gradu se continendo.

II. Ire : Beatiores qui, benedictione legislatoris *eunt* de virtute in virtutem (Ps. 83).

1° Majori contentione.

2° Progressu continuo.

III. Currere : Beatissimi, qui dilatato corde viam mandatorum Domini *currunt* (Ps. 118). Ad ea quæ sunt priora extendens meipsum (Philip. 3).

IV. Volare : Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, et *volabo* et requiescam (Ps. 54) ?

Mutabunt fortitudinem, assument pennas sicut aquilæ (Is. 40).

Volabunt et non deficient. (Noct. plur. Mart.)

Il est à remarquer que dans le langage ordinaire des auteurs ascétiques, le mot d'exercices spirituels désigne en réalité des exercices surnaturels. Dès lors il conviendrait de caractériser les trois sortes d'exercices énumérés ci-dessus, de la manière suivante :

Les exercices du corps.
Les exercices naturels de l'âme.
Les exercices surnaturels de la grâce ;
ou bien
Les exercices corporels.
Les exercices spirituels :
Naturels.
Surnaturels.

ARTICLE 3.

EXERCICES SPIRITUELS DE S. IGNACE.

Pour nous en faire une idée générale, nous avons trois choses à considérer :

1° Leur caractère général.

2° Leur excellence.

3° Leur division.

§ 1. Caractère général.

I. Les Exercices de saint Ignace sont des Exercices spirituels, surnaturels, ayant :

A) Une fin surnaturelle déterminée.

B) Des puissances et des opérations :

1° Surnaturelles.

2° Ou naturelles surnaturalisées par la grâce.

II. Ils sont disposés d'après un ordre également déterminé en vue de la fin qu'il s'agit d'atteindre.

§ 2. Excellence des Exercices de S. Ignace.

(Dir. Procem.)

N° 1. *Leur origine :* Sunt spiritualia quædam documenta cælitus tradita.

A) Ex amore (corde) Verbi Divini Spiritui Sancto communicata.

B) Spiritus Sancti unctione B. M. V. inspirata.

C) A B. M. V. S. Ignatio tradita.

D) A S. Ignatio transmissa :

1° Primis sociis.

2° Omnibus filiis suis in X°.

3° Universis Ecclesiæ fidelibus.

II. Interna et propria experientia comprobata.

In secessu enim Manresiano expertus est seriem veritatum, probationum ac certaminum.

A) Quibus anima purgata,

B) voluntatem divinam sibi manifestatam agnovit;

C) eamdem generosius amplexatam strenue exsecutus est.

III. Usu tractandarum animarum confirmata, et ab anno 1541 absque mutatione servata.

N° 2. *Recommandations* (Orl. H[a] S. J., l. XVI, n. 187) :

I. S. P. N. Ignatii auctoritate :

A) Sermone et praxi quotidiana.

B) Præscriptionibus. C. p. 4, c. 8, n° 5; p. 7, c. 4, n° 8 F.; p. 3, c. 1, n° 2, etc.

C) Epistola ad Mionam.

II. Virorum scientia et virtute insignium testimonio : S. Caroli Borr., S. Franc. Salesii; Lud. Gran.; Blosii; Stradæ, etc.

III. Inimicorum etiam. (Léop. Ranke, Hist. de la Papauté; Bart., Vit. S. Ign. l. 1, n. 18; Lancicius, Gloria S. Ign.)

N° 3. *Approbation* du S. Siège :

A) Ut pietate et sanctitate plena.

B) Ut ad ædificationem et spiritualem profectum utilia. (Paul III, Pastoralis officii; Alex. VII, Ben. XIV.)

N° 4. *Leur efficacité :*

I. Ex effectibus :

A) Plurimi religiosi in Exercitiis invenerunt

1° vocationem,

2° profectum in status perfectione.

B) Ecclesiastici vitæ sanctitatem.

C) Fideles omnis sexus et ætatis hauserunt,

1° alii conversionem,

2° alii eximiam etiam in ipso mundo sanctitatem.

II. Ex rerum natura, concurrunt enim in Exercitiis

A) Deus,

1° cujus Voluntas est sanctificatio nostra,

2° cujus immensa Bonitas semper est parata sua super creaturam dona effundere.

B) Homo,
1° ad gratiam se præparans,
2° eidem fideliter cooperans.
C) Methodus mira sapientia disponens omnia
a) ad vitæ reformationem,
b) ad statum juxta Dei voluntatem
1° eligendum,
2° mutandum,
3° vel saltem corrigendum, ad vitam in bono confirmandam.

§ 3. Division des Exercices de S. Ignace.

Matériellement le Livre des Exercices renferme trois parties distinctes, mais intimement liées entre elles.

I. Les Annotations.
II. L'ordre des Exercices proprement dits.
III. Des documents divers :
A) Les trois Manières de prier.
B) Les Mystères de la vie de J.-C., réduits en points de méditations.
C) Des Règles diverses :
1° Pour discerner les Esprits.
2° Pour la distribution des aumônes.
3° Pour le discernement des scrupules.
4° Pour être d'accord avec l'Eglise.

Ces trois parties peuvent former l'objet de trois traités distincts (1).

(1) On pourrait peut-être présenter l'économie générale des Exercices sous un autre aspect : on rattacherait d'abord les documents divers, soit aux Annotations, soit aux sujets de méditations : ce qui se peut faire sans rien forcer. De la sorte on obtient deux parties générales pour la pédagogie spirituelle de saint Ignace : une première partie fait connaître les lois directives de l'activité

PREMIER TRAITÉ

LES ANNOTATIONS

Les Annotations, au nombre de vingt, placées en tête du livre des Exercices, ont pour but d'initier à l'intelligence des Exercices et des moyens de s'en servir, tant celui qui les donne que celui qui les reçoit.

A première vue, elles paraissent réellement n'être que des notes placées un peu au hasard les unes à la suite des autres, sans autre ordre que celui des numéros qui les distinguent; mais quand on les étudie un peu à fond, on est surpris de voir qu'elles se suivent dans un ordre d'une logique admirable, et qu'elles forment dans leur ensemble un véritable traité, dans lequel nous pouvons facilement distinguer trois parties :

1° Nature des Exercices. (Ann. 1-4.)
2° Dispositions requises pour les faire. (Ann. 5-17.)
3° Application selon les dispositions. (Ann. 18-20.)

---

du maître et du disciple, c'est la partie formelle; la deuxième fournit la matière ou le programme de l'éducation, c'est-à-dire la série des sujets de méditations.

Comme la première partie nous offre dans ce cas deux agents, il serait loisible de la subdiviser; nous retrouverions alors les trois parties sous l'aspect suivant qui est le plus exhaustif.

1. Le maître des Exercices : sa nature, son action.
2. Le disciple spirituel : sa nature, son action.
3. Le programme de l'éducation spirituelle.

(*Note du P. Watrigant.*)

Les deux premières parties sont clairement indiquées dans le titre même des Annotations :

1° Ad capiendam aliquam intelligentiam in Exercitiis, quæ sequuntur,

2° et ut adjuvet se tam is qui ea traditurus est, quam qui accepturus.

La troisième partie est la conclusion pratique des deux premières, comme du reste le démontreront les développements qui vont suivre.

PREMIÈRE PARTIE

Nature des Exercices

DE SAINT IGNACE

Les Exercices de saint Ignace sont des Exercices spirituels, surnaturels; ils ont une fin, des puissances et des opérations surnaturelles. Pour en connaître la nature, nous avons donc à étudier :

1° Les puissances en exercice (Titre des Ann.).
2° Leur fin (1re Ann.).
3° Leurs opérations (2e, 3e, 4e Ann.).

PREMIÈRE SECTION

PUISSANCES EN EXERCICE

Les puissances, qui concourent dans les Exercices de saint Ignace, sont de deux sortes :

1° L'action miséricordieuse de Dieu.

2° L'activité de l'homme.

CHAPITRE I.

L'Action de Dieu.

Dieu intervient dans les Exercices de différentes manières : comme véritable auteur des Exercices et des puissances de l'homme, et comme concourant dans les Exercices eux-mêmes.

§ 1. Comme véritable auteur des Exercices.

I. Il les a inspirés à saint Ignace : la tradition constante et les circonstances de leur composition nous l'assurent.

II. Il les a défendus contre toutes les attaques.

III. Il les a fait approuver par l'Eglise.

§ 2. **Comme auteur des puissances de l'homme.**

I. Des puissances naturelles de l'âme et du corps.
II. Des puissances surnaturelles :
1° Vertus infuses de foi, d'espérance, de charité.
2° Dons du Saint-Esprit.

§ 3. **Par son concours actuel dans les opérations.**

I. Extérieurement, par son ministre qu'il éclaire, dirige et assiste.
II. Intérieurement par ses grâces actuelles :
1° Il éclaire par ses lumières.
2° Il incline la volonté par ses inspirations.
3° Il soutient par ses secours.

CHAPITRE II.

L'Activité de l'homme.

Le titre même des Annotations nous indique nettement une double activité, dont le concours est nécessaire dans les Exercices de saint Ignace :
1° L'action du Directeur qui donne les Exercices.
2° L'action de l'Exercitant qui les reçoit.
3° Le concours des deux activités fait les Exercices.

§ 1. **Le Directeur.** — Celui qui donne les Exercices apporte :

N° 1. Son *autorité surnaturelle,* comme ministre de Dieu.

N° 2. Sa *science :*

I. Son expérience : Ipse expertus; non ex proprio ingenio.

1° Il doit avoir fait les Exercices.
2° Il doit avoir expérimenté leur action.
3° Il doit avoir compris leur efficacité.

II. La connaissance pratique
1° de tous les principes, des règles, des prescriptions ;
2° de la manière de les appliquer.

N° 3. Son *activité,* sa charité, son zèle, son dévouement.

§ **2. L'Exercitant.** — Celui qui reçoit les Exercices doit apporter la triple activité du chrétien.

N° 1. Son activité *corporelle* et extérieure :
I. Comme moyens à employer (7e Addition).
II. Comme obstacles à écarter (8e, 9e Add.).
III. Comme objet de mortification (10e Add.).

N° 2. Son activité *spirituelle* et intérieure :
I. Les facultés supérieures et principales.
A) L'intelligence pour connaître :
1° Les principes de la vie spirituelle.
2° La situation de notre âme.
3° Les règles à suivre pour appliquer les principes à la situation.
B) La volonté :
1° Pour vouloir la fin proposée.
2° Pour embrasser les moyens à prendre.
3° Pour écarter les obstacles.

II. Les facultés inférieures et accessoires :

A) L'imagination

1° à employer, dans les constructions de lieu, dans les mystères;

2° à régler et à modérer dans son activité;

3° à mortifier dans ses écarts.

B) La sensibilité

1° à employer pour goûter le bien et pour s'attrister du mal;

2° à régler et à mortifier.

N° 3. Son activité *surnaturelle :*

I. Habituelle s'exerçant

1° par les vertus infuses de foi, d'espérance et de charité;

2° par les dons du Saint-Esprit.

II. Actuelle pour correspondre aux grâces, ou pour en obtenir de nouvelles.

§ **3. Le concours de cette double action** forme l'un des caractères propres des Exercices de saint Ignace.

N° 1. Caractère d'*activité personnelle :*

I. Du directeur qui donne les Exercices qu'il a faits.

A) Activité antérieure pour s'exercer lui-même.

B) Activité présente pour les donner et les appliquer.

II. De l'exercitant qui les reçoit pour les faire.

A) Il les reçoit :

1° Il ne choisit pas, ne les prend pas.

2° Il ne les tire pas de son fonds par son étude propre et sa méditation personnelle.

B) Il les fait
1° en appliquant toutes ses ressources
2° aux choses qu'on lui propose au nom de Dieu Notre Seigneur.

N° 2. Caractère *traditionnel* :

I. C'est le caractère historique des Exercices, qui nous ont été donnés par voie de tradition.

II. C'est le caractère qu'ils doivent conserver.
A) Afin de rester conformes à leur origine.
B) Afin d'éviter tout danger d'erreur :
a) Danger général pour quiconque entre dans la voie des choses spirituelles sans guide.
b) Danger spécial des Exercices :
1° A cause de l'inexpérience dans l'application de ces méthodes.
2° A cause de la brièveté du livre lui-même.
C) Afin de pratiquer l'humilité
1° qui nous porte à nous soumettre à la direction d'autrui ;
2° qui nous fait recevoir comme de Dieu même les Exercices par l'intermédiaire de son ministre.

III. Caractère à conserver :
D) Afin d'en retirer un fruit plus abondant :
1° Une soumission plus profonde envers la divine majesté ;
2° Un abandon plus absolu au bon plaisir de la divine volonté ;
3° Une communication plus abondante des grâces de Dieu.

N° 3. Caractère *divin* des Exercices. Au fond c'est N. S. J.-C., le Verbum spirans amorem, le Divin Cœur du Sauveur, qui est la vraie source des Exercices :

I. Son amour en est le principe.

II. C'est Lui qui les donne extérieurement par son ministre.

III. C'est Lui qui les applique intérieurement par sa grâce.

DEUXIÈME SECTION

FIN DES EXERCICES

La fin adéquate des Exercices est triple :

1° La fin immédiate.
2° La fin prochaine.
3° La fin dernière.

ARTICLE 1.

FIN IMMÉDIATE

La fin immédiate des Exercices consiste dans le perfectionnement de l'homme spirituel, et la connaissance pratique de ses opérations. C'est le double fruit que les Exercices produisent comme Exercices, quand même on ne les rapporterait à aucune autre fin extérieure.

§ 1. Le perfectionnement de l'homme spirituel.

N° 1. Dans *ses puissances :*

I. Naturelles, surtout l'intelligence et la volonté.
  A) Appliquées aux choses les plus importantes :
    a) Aux vérités les plus élevées
      1° de l'ordre spéculatif;
      2° de la pratique.
    b) Aux biens les plus dignes de nos affections.

B) Développées dans leur activité, leur énergie, leur vigueur, leur facilité.

C) Réglées dans leurs opérations, quant à la fin, à l'objet, au degré.

II. Dans les puissances surnaturelles de toutes sortes :

A) Vertus infuses et dons du Saint-Esprit.

B) Vertus naturelles surnaturalisées par la grâce.

N° 2. Dans les *opérations spirituelles,* c'est-à-dire « quilibet modus examinandi conscientiam, meditandi, contemplandi, orandi vocaliter et mentaliter, et aliarum operationum spiritualium » (Ann. 1).

Opérations destinées :

I. A acquérir la connaissance

A) de soi-même par les examens :

1° Examen général de conscience.

2° Examen particulier.

3° Examen de l'oraison.

B) Des vérités et des règles de conduite.

1° La méditation.

2° La contemplation.

II. A obtenir les grâces d'en haut par l'oraison.

A) La prière vocale.

B) L'oraison mentale.

III. A régler la vie d'après les connaissances acquises et avec le secours de la grâce :

A) L'élection.

B) La réformation.

C) Les règles de la tempérance.

§ 2. **La connaissance pratique des méthodes,** d'après lesquelles les puissances doivent être appliquées et les opérations exercées.

I. Méthodes variées selon les besoins variés de l'âme.

II. Méthodes pratiques
- 1° non seulement pendant les Exercices,
- 2° mais durant toute la vie.

III. Méthodes éprouvées et approuvées
- 1° par l'expérience,
- 2° par l'Eglise.

ARTICLE 2.

FIN PROCHAINE

« Modus præparandi et disponendi animam ad tollendas a se omnes affectiones inordinatas (male ordinatas), et postquam quis eas sustulerit, ad quærendam et inveniendam voluntatem divinam, in vitæ suæ dispositione. » (Ann. 1.)

La fin prochaine, médiate, indiquée dans ces lignes est la fin propre et caractéristique des Exercices de saint Ignace. — « Méthode pour préparer et disposer l'âme à s'affranchir de toutes les affections mal réglées, et à chercher et trouver la volonté de Dieu dans l'ordonnance de la vie. »

Comme on le voit, elle est double : 1° négative, 2° positive.

§ **1. Fin négative.** — S'affranchir de toutes les affections mal réglées.

N° 1. *Caractères* des affections déréglées :

I. Elles sont en opposition avec la vérité manifestée
- *A*) par la foi et la droite raison,
- *B*) par le principe et le fondement :
  - 1° Elles éloignent du Créateur.
  - 2° Elles s'arrêtent à la créature, au moi.

II. Elles inclinent au péché :

A) Pourquoi tel sentiment : de joie, de tristesse, de crainte ?

B) Pourquoi telle affection : d'amour, de haine, de désir, d'aversion, de colère, d'indignation ?

III. Elles sont les causes, les racines, les sources des péchés et des imperfections.

N° 2. *Inconvénients* des affections mal réglées.

I. Elles empêchent les lumières de l'intelligence nécessaires pour reconnaître la volonté de Dieu :

1° On ne la voit pas ;

2° On la voit sous un faux jour ;

3° On la confond avec ses passions.

II. Elles brisent la rectitude et la vigueur de notre volonté nécessaires pour embrasser la volonté de Dieu.

III. Elles paralysent les forces pour l'exécuter.

N° 3. *Moyen de réforme :* « ac vincat seipsum homo », combattre et vaincre le moi.

§ **2. La fin positive,** qui ne vient qu'après la précédente : « postquam quis eas sustulerit ».

I. Chercher la volonté divine.

A) Son objet :

a) Sur l'état de vie à embrasser ;

b) Sur la manière de s'y comporter, c'est-à-dire d'y accomplir la volonté de Dieu :

1° Sur ce qu'il faut faire ;

2° Sur les moyens à employer ;

3° Sur le degré de perfection à réaliser.

B) Moyens de recherche :

a) Activité et diligence personnelle dans l'application des facultés.

b) Prière fervente pour obtenir
1° la diligence nécessaire ;
2° le fruit qu'on désire.

II. Trouver la volonté divine.

III. L'embrasser et la suivre, après l'avoir trouvée.

IV. Ordonner sa vie selon cette même volonté divine.

ARTICLE 3.

FIN DERNIÈRE

« Ad salutem animæ. » (Ann. 1.)

I. Les Exercices tendent à cette fin :

A) Non seulement d'une manière générale et tacite, comme toute bonne action ;

B) Mais d'une tendance spéciale et expresse :

1° Parce que ce sont des Exercices spirituels et surnaturels.

2° Parce que la volonté de Dieu, que l'on cherche, n'a pas d'autre fin dernière.

II. Les Exercices mettent l'homme dans la voie qui conduit à cette fin :

A) En mettant l'homme d'accord avec la volonté de Dieu,
1° tant pour l'état général de la vie
2° que pour les moyens à employer, pour y progresser et persévérer.

B) En affermissant la volonté dans la poursuite de la fin proposée.

III. Les Exercices préparent la réalisation certaine de la fin dernière :

A) En engageant l'homme à tendre à la perfection de son état ;

B) En lui donnant les moyens de la persévérance jusqu'à la fin ;

C) En lui facilitant l'emploi de ces moyens ;

D) En attirant l'abondance des grâces pour persévérer activement et passivement.

TROISIÈME SECTION

LES OPÉRATIONS SPIRITUELLES

Les opérations spirituelles consistent dans l'application des facultés à leur objet. Nous avons donc à nous occuper de deux choses :

1° L'application des facultés. (Ann. 2 et 3.)
2° L'objet des Exercices. (Ann. 4.)

CHAPITRE I.

Règles d'application des facultés.

Dans tous les Exercices spirituels, on applique l'intelligence et la volonté, mais cette application peut se faire de deux manières :

1° S'approprier l'objet, par les actes de l'intelligence et de la volonté ;
2° S'entretenir de l'objet avec Dieu et les saints.

La première manière trouve son expression la plus complète dans la méditation et la contemplation.

La seconde constitue ce que l'on appelle les colloques. Les deux réunies forment l'oraison.

ARTICLE 1.

RÈGLES POUR LA MÉDITATION.

Comme nous l'avons vu, les Exercices demandent le concours du directeur et du retraitant pour en assurer le fruit complet; il est donc nécessaire de tracer à l'un et à l'autre les règles à suivre pour atteindre le but. C'est ce que saint Ignace a fait dans la deuxième Annotation; où nous trouvons : 1° Ce que le directeur doit faire; 2° Le travail du retraitant; 3° Les fruits et les avantages de l'application des règles.

§ **1. Règles du directeur.** — Il a trois choses à faire :

N° 1. *Expliquer la méthode* — modum et ordinem.

I. Le mode — la manière de faire les Exercices :

A) Pour exercer les facultés, conformément à leur nature propre.

B) Pour les appliquer :

a) A la matière à méditer ;

b) Au but pratique à réaliser.

II. L'ordre à tenir :

A) Dans l'application des facultés ;

B) Dans les points et les parties des points de la matière à traiter.

N° 2. *Indiquer le fruit* à chercher et à recueillir, conformément à la fin proposée :

I. A la fin générale des Exercices;

II. A la fin spéciale de chaque Exercice.

N° 3. *Proposer la matière* sur laquelle le retraitant devra s'exercer.

I. Exposition fidèle, exacte — « debet narrare fideliter historiam talis contemplationis vel meditationis » :

A) Du fait historique, ce qui arrive presque dans toutes les méditations : même les vérités spéculatives et morales reposent sur des faits ;

B) Du mystère à contempler ;

C) De la vérité à méditer.

II. Adaptation discrète :

1° Au talent, à la condition du retraitant ;

2° Au nombre des retraitants.

III. Indication générale constante et sommaire — « discurrendo solum per puncta cum brevi vel summaria declaratione » :

a) Des considérations à faire ;

b) Des conclusions pratiques à tirer ;

c) Des affections à produire, en vue de la fin et du fruit à obtenir.

§ 2. Règles du retraitant.

N° 1. Il doit s'*exercer* — « per seipsum » —, et pour cela :

I. Saisir — « sumens verum fundamentum historiæ », — c'est-à-dire s'emparer de la matière proposée :

A) La vérité intrinsèque et sérieuse ;

B) Le fondement solide des applications.

II. Chercher le fruit :

A) Appliquer sérieusement les facultés — per seipsum

1° discurrendo

2° ac ratiocinando.

B) Pénétrer — « aliquid inveniendo » : entrer au dedans, pénétrer à l'intérieur, de ce qui est de nature
1° à éclairer — « declarari » — la matière ;
2° à la faire goûter — « gustari, sentiri ».

III. Goûter à loisir le fruit trouvé,
1° soit par le raisonnement propre,
2° soit par la lumière divine.

N° 2. Il doit s'*appuyer sur le secours de Dieu* : « Sive in quantum intellectus divina virtute illustratus ».

I. Lumières pour l'intelligence.

II. Inspirations pour la volonté.

§ 3. Avantages de l'application de ces règles.

I. La méthode bien expliquée facilite l'exercice.

II. L'ordre écarte la confusion et produit la clarté.

III. La précision du fruit éloigne le vague et assure la réalisation de la fin.

IV. La brièveté dans l'exposition de la matière, et le travail propre du retraitant appuyé sur la grâce augmentent le fruit : « Majoris est gustus ac fructus ».

§ **4. Conclusion pratique générale** : « Non enim abundantia scientiæ satiat animam eique satisfacit, sed sentire ac gustare res interne ».

ARTICLE 2.

RÈGLES POUR LES COLLOQUES.

Comme vous l'avez constaté antérieurement, dans les Exercices de saint Ignace, il n'y a pas seulement la double action du directeur et du retraitant, il y a encore et surtout l'action de Dieu et de ses saints, avec laquelle l'action de l'homme doit entrer en communication, pour atteindre la fin des Exercices. Or cette communication entre Dieu et l'homme s'établit par les colloques : « quando vocaliter aut mentaliter cum Deo Domino nostro, vel cum sanctis ejus loquimur ».

De même donc que saint Ignace a tracé les règles de la double action du directeur et du retraitant dans la deuxième Annotation, de même il trace celles des colloques, ou de la communication de l'homme avec Dieu, dans la troisième Annotation. Dans cette Annotation

1° il caractérise la nature des colloques;

2° il énonce la règle fondamentale d'un respect plus grand dans les colloques, que dans les autres exercices.

§ 1. Nature des colloques.

N° 1. *Facultés qui interviennent* dans cette opération. L'intelligence et la volonté : cum in sequentibus omnibus Exercitiis utamur actibus :

I. Intellectus, dum discurrimus.

1° L'intelligence précède et accompagne les actes.

2° De fait saint Ignace la fait intervenir dans tous les colloques.

II. Voluntatis, dum afficimur, — quand nous produisons des affections :

A) Immanentes, sans relation directe à Dieu;

B) Adressées à Dieu et aux saints personnellement.

N° 2. *Notions :* Les colloques consistent dans un langage vocal ou mental, par lequel nous communiquons nos affections (= actes de volonté) à Dieu N. S. ou à ses saints, que ces affections ou actes de volonté soient :

I. Des actes de louange, d'adoration, de contrition, d'amour, etc.

II. Ou des actes de désir et de prière pour obtenir les grâces dont nous sentons le besoin.

§ **2. Règle fondamentale** d'un plus grand respect dans les colloques :

I. Dans tous les Exercices, même quand nous ne faisons que raisonner, il faut du respect, puisque nous sommes d'une manière spéciale en la présence de Dieu.

II. Dans les colloques : « Advertere debemus, quod in actibus voluntatis, quando vocaliter aut mentaliter cum Deo Domino nostro, vel cum sanctis ejus loquimur, requiritur ex parte nostra major reverentia,

1° Quam dum utimur intellectu, intelligendo.

2° Quam in actibus voluntatis quibus non ita cum Deo communicamus, ut proposita efformando, aut simpliciter alicui vero aut bono adhærendo.

III. Cette règle s'applique très avantageusement à la récitation de l'office divin, comme le R. P. Roothaan le fait remarquer.

CHAPITRE II.

Objet des Exercices.

Cet objet est déterminé d'une manière générale dans la quatrième Annotation, où saint Ignace indique successivement :

1° l'objet matériel, sur lequel s'exercent les facultés ;
2° l'objet formel, ou le fruit propre à cueillir ;
3° la règle de l'objet matériel d'après l'objet formel.

§ **1. L'objet matériel,** ou la matière des Exercices sur laquelle les puissances s'exercent, est renfermé en quatre semaines ou parties :

1re Sem. Consideratio et contemplatio de peccatis ;
2e Sem. Vita Xi Di Ni usque ad diem Palmarum ;
3e Sem. Passio Xi Di Ni ;
4e Sem. Resurrectio et Ascensio.

§ **2. L'objet formel** — res juxta subjectam materiam, — c'est-à-dire le fruit propre à chercher et à trouver dans chacune des quatre semaines ou parties des Exercices :

I. Contritio, dolor, lacrymæ de peccatis suis. I hebd.
II. Xus Dus N. cognoscendus, amandus, sequendus :
1° In laboribus vitæ suæ . . . . II hebd.
2° In passione et morte . . . . III hebd.
3° In victoria et triumpho. . . . IV hebd.

III. *A*) Voie purgative . . . . . I hebd.
B) Voie illuminative. . . . . II hebd.
C) Voie unitive { union dans les souffrances III hebd.
union dans les joies . IV hebd.
IV. *a*) Deformata reformare . . . . . I hebd.
b) Reformata conformare . . . . . II hebd.
c) Conformata confirmare . . . . . III hebd.
d) Confirmata transformare . . . . IV hebd.

§ **3. Règle de l'objet matériel** d'après l'objet formel.

N° 1. *Enoncé de la règle :*

I. Chaque semaine sera prolongée, ou raccourcie, selon qu'on aura besoin de plus ou moins de temps pour atteindre le fruit propre de la semaine.

II. Les Exercices se termineront, plus ou moins, dans l'intervalle de trente jours.

N° 2. *Causes des modifications :*

A) Causes de retard :
I. La lenteur naturelle de l'esprit — tarditas;
II. Le défaut de diligence, et d'application — paresse spirituelle;
III. La présomption dans ses propres forces;
IV. Les agitations et les tentations du mauvais esprit.

B) Causes qui aident, et abrègent :
1° La vivacité naturelle de l'esprit;
2° La diligence personnelle;
3° L'humble recours à la grâce;
4° Le concours du bon esprit.

DEUXIÈME PARTIE

Dispositions du Retraitant

« Illi, qui accipit Exercitia, valde prodest, intrare in illa animo magno et cum liberalitate » (Ann. 5).

Qui accipit Exercitia — Celui qui les reçoit comme un don, humblement, avec reconnaissance.

Valde prodest : Il s'agit non d'un profit quelconque, mais du plus grand possible.

Intrare in illa : Il ne faut pas rester à la porte, à la surface; mais pénétrer à l'intérieur, aller jusqu'au fond des choses; y entrer tout entier avec toutes ses puissances — corpore, imaginatione, sensibilitate, intellectu, voluntate.

Animo magno et cum liberalitate: Voilà les deux premières dispositions indiquées par saint Ignace pour tirer un grand profit des Exercices; dans l'Annotation 17e il en marquera une troisième, et dans les annotations suivantes il en décrira la nature et l'exercice.

Toutes ces dispositions se résument dans la bonne volonté, qui se manifestera

1° dans la grandeur d'âme — animo magno (Ann. 5-13);
2° dans la libéralité (Ann. 5 et 14-16);
3° La docilité à la direction (Ann. 17).

Ces dispositions regardent d'abord le retraitant, mais elles conviennent également au directeur qui doit aussi entrer dans les Exercices « animo magno et cum liberalitate ».

PREMIÈRE SECTION

LA GRANDEUR D'AME

Nous avons à en considérer
1° la nature (Ann. 5) ;
2° l'exercice (Ann. 6-13).

CHAPITRE I.

Nature de la grandeur d'âme.

Saint Ignace se contente de la désigner sous le nom de « animus magnus », dont l'explication pourra nous donner une idée de la chose elle-même.

§ **1. Animus** : Ce mot a plusieurs significations, qui toutes peuvent, dans une certaine mesure, avoir leur application :

I. Animus — souffle de vie — âme.

II. Animus — esprit, la partie supérieure et raisonnable de l'homme.

III. Animus — cœur — volonté.

IV. Animus — dessein, intention, inclination, désir, sentiment.

V. Animus — courage, confiance, énergie, audace, fierté.

§ **2. Magnus** : La grandeur morale, comme la grandeur physique, a ses dimensions ; saint Paul nous les montre dans l'amour de N.-S. J.-C. : « Ut possitis comprehendere quæ sit latitudo, et longitudo, et sublimitas, et profundum » (Eph. III, 18). Nous pouvons appliquer ces mêmes dimensions à la grandeur d'âme.

N° 1. *Altitudo* — hauteur, l'âme doit s'élever

I. A la hauteur de la fin à réaliser :
   1° Se vaincre soi-même ;
   2° Sauver son âme ;
   3° Glorifier Dieu.

II. A la hauteur du concours de Dieu :
   1° Des desseins qu'il médite ;
   2° Des grâces qu'il prépare ;
   3° De l'action qu'il déploie.

III. A la hauteur des obstacles à surmonter :
   1° Du côté du démon ;
   2° Du côté du monde ;
   3° Du côté de nous-mêmes.

IV. A la hauteur de la lutte à soutenir :
   1° Pour résister ;
   2° Pour attaquer ;
   3° Pour combattre ;
   4° Pour vaincre.

N° 2. *Latitudo* — largeur pour embrasser et donner.

I. Pour embrasser
   1° la fin dans toute son étendue ;
   2° la volonté de Dieu sans réserve ;
   3° les moyens les plus efficaces ;
   4° les sacrifices les plus pénibles.

II. Pour donner
   1° toute son activité naturelle et surnaturelle ;
   2° tout son travail de l'âme et du corps.

N° 3. *Longitudo* — longueur — constance et persévérance.

I. Constance — stare, cum :

1° Stare — debout, sans fléchir, ferme et contre tous les assauts.

2° Stare cum — toutes les forces.

II. Persévérance dans les efforts jusqu'à la victoire.

N° 4. *Profundum* — la profondeur et la solidité des fondements :

I. Creusant les fondations

1° par l'humilité ;

2° par l'abnégation.

II. S'appuyant sur Dieu, sur l'Invisible

1° par la foi — sperandarum substantia rerum;

2° par l'espérance.

III. Puisant ses ressources

1° dans la grâce ;

2° dans la prière.

CHAPITRE II.

Exercice de la grandeur d'âme.

Le retraitant peut se trouver dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

1° Il ne cherche pas, il ne désire rien, aussi il ne sent rien.

2° Il cherche, mais il ne trouve pas ce qu'il cherche, et il est désolé.

3° Il trouve ce qu'il cherche, et il est dans la consolation.

Or il faut exercer la grandeur d'âme dans chacune de ces situations, mais surtout dans les deux premières, qui sont causées, ou par les difficultés qu'on trouve dans les Exercices eux-mêmes, ou par les tentations de l'ennemi, ou par les faiblesses personnelles, et c'est contre ces trois causes que sont dirigées les Annotations 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13; dans lesquelles saint Ignace nous apprend la manière de combattre courageusement :

1° Pour surmonter les difficultés des Exercices (Ann. 6).

2° Pour vaincre les tentations de l'ennemi de la nature humaine (Ann. 7-10).

3° Pour fortifier l'âme contre les faiblesses personnelles (Ann. 11-13).

ARTICLE 1.

DIFFICULTÉS DES EXERCICES.

Ann. 6 « Ille, qui tradit Exercitia, cum sentit, ei, qui exercetur, nullas incidere spirituales motiones in anima; ut sunt consolationes vel desolationes, neque eum agitari variis spiritibus : multum debet eum interrogare circa Exercitia, an ea faciat præstitutis temporibus, et quomodo (ea faciat) : item de Additionibus, an diligenter eas observet : singillatim de unaquaque ex his rebus rationem postulando. »

Dans cette Annotation, saint Ignace décrit :

1° La situation d'une âme, qui donnerait à penser que les Exercices ne sont pas bien faits.

2° L'examen à lui faire subir.

3° Nous pourrons en conclure les moyens de remédier aux inconvénients.

§ 1. **Situation de l'âme** qui ne ferait pas convenablement les Exercices.

I. Situation constatée par le directeur — sentit.

II. Situation caractérisée

A) Par l'absence totale (nullas) de motions spirituelles ;

1° de consolations — nec boni spiritus stimuli aut excitamenta ;

2° ou de désolations — mali tentationes.

B) Par l'absence de souffle — agitari variis spiritibus.

III. Situation indiquant un défaut dans les Exercices, qu'il vienne de l'inexpérience, ou de la négligence.

§ 2. **Examen à faire par le directeur.**

N° 1. *Caractères* de cet examen :

I. Il est nécessaire — debet cum interrogare.

II. Il doit être fait — multum — ce qui indique :

1° La fréquence ;

2° La diligence ;

3° L'insistance et l'exactitude.

III. Il doit être détaillé — postulando rationem.

A) Singillatim :

1° Distinctement ;

2° Une à une.

B) De unaquaque ex his rebus.

N° 2. *Objet de l'examen :*

I. Les Exercices eux-mêmes.

A) An ea faciat — s'ils sont faits.

B) Præstitutis temporibus :

1° A l'heure marquée ;

2° Durant le temps prescrit.

C) Quomodo — de quelle manière ?
1° Avec quelle méthode ?
2° Dans quelle dispositions ?

II. Les additions :
1° An eas observet
2° diligenter.

§ **3. Moyens pour remédier** à la situation — conclusion de ce qui précède.

I. Fidélité à faire les Exercices ;
II. Exactitude pour le temps ;
III. Attachement à la méthode ;
IV. Diligence dans l'observation des Additions.

ARTICLE 2.

LES RUSES DE L'ENNEMI.

Pour combattre les tentations et les ruses de l'ennemi de la nature humaine, saint Ignace décrit dans les Annotations suivantes :

1° La méthode générale (Ann. 7).
2° L'emploi spécial des Règles du discernement des esprits (Ann. 8, 9, 10).

§ **1. Méthode générale** à suivre dans les tentations et les désolations, constatées par le directeur.

N° 1. *Dispositions et situations respectives* du retraitant et du directeur :

I. Situation d'âme du retraitant :

A) Désolation :
1° Il se sent seul, loin de Dieu ;
2° Il est affaissé sur lui-même ;
3° Il ne trouve pas ce qu'il cherche ; il se sent dans le vide, le besoin.

B) Tentation :
1° Eloignement, dégoût, aversion pour le bien ;
2° Inclination, sollicitation, excitation au mal ;
3° Trouble, agitation, inquiétude ;
4° Découragement et ténèbres de toutes sortes.

II. Dispositions du directeur :
A) Ce qu'il doit éviter — Non exhibeat se.
1° La dureté — durum,
2° La rudesse — asperum.
B) Ce qu'il doit être :
1° Blandus ;
2° Suavis.

N° 2. *Remèdes à employer par le directeur :*
I. Addere in posterum — pour la suite :
A) Animum — encourager ;
B) Vires : prières, et bonnes œuvres.
II. Detegere astutias inimici naturæ humanæ :
A) Objectum odii et inimicitiæ.
a) Natura humana — et anima et corpus :
1° Tota est opus Dei ;
2° In Filio Dei ad summam dignitatem elevata.
b) Quidquid in homine opus et donum est Dei.
B) Actus inimicitiæ :
a) Odit, invidet, omnia pessumdata cupit ;
b) Artes omnes exserit nocendi
1° et animæ,
2° et corpori,
3° saltem alterutri.

c) Si nocere nequit, conatur certe
1° tricas,
2° impedimenta suscitare.
C) Inimicitiæ et odii monumenta
a) mundum universum
1° repleverunt,
2° replere quotidie non cessant.
b) Experimur hanc inimicitiam, hoc odium dæmonis, tum universi, tum singuli.
D) Conclusio practica :
a) Necessitas indeficientis
1° vigilantiæ,
2° orationis.
b) Magna orandi fiducia ex consideratione :
1° Quod inimicus naturam nostram in nobis persequitur.
2° Quod non tam nos odit, quam Deum.
3° Adversus ejus vim et fraudes merito dicamus : « Quoniam ecce inimici tui, Deus » (Ps. 82).

III. Efficere, ut se præparet ac disponat ad futuram consolationem — préparer les voies à la consolation future :

A) Le directeur provoque l'action du retraitant
1° par ses avertissements — admonendo ;
2° par ses exhortations — hortando ;
3° par ses instructions — instruendo.
B) Le retraitant se prépare et se dispose conformément à la 6e R. du discernement :
1° Agendo — par son activité ;
2° Conando — par ses efforts.
C) La consolation suivra
1° comme don de Dieu ;
2° comme récompense du travail et des efforts.

§ 2. Usage des règles du discernement des esprits.

N° 1. *Principe général* (Ann. 8) :

I. Jugement discret du directeur : Juxta necessitatem quam senserit in eo, qui Exercitia accipit,

1° circa desolationes et astutias inimici,

2° uti etiam circa consolationes.

II. Manière d'agir du directeur : Il pourra donner, expliquer au retraitant, selon le besoin constaté, les Règles du discernement des esprits :

1° soit de la 1re semaine,

2° soit de la 2e.

III. Qualités exigées dans le directeur :

a) Connaissance parfaite de toutes ces Règles ;

b) Discrétion dans l'emploi.

N° 2. *Emploi spécial des Règles de la 1re semaine* (Ann. 9).

I. Situation de l'âme :

A) Si exercitans versetur in Exercitiis Iæ hebd.

B) Si sit persona, quæ in rebus spiritualibus non fuerit versata (etiamsi in aliis hebd. versetur).

C) Si tentetur crasse et aperte, veluti cum ostendat impedimenta progrediendi ulterius in servitio Dei Di Ni, v. g. labores, pudorem et timorem ob honorem mundanum, (quod etiam in aliis hebd. accidere potest).

II. Modus agendi.

A) Qui dat Ex., non ei tradat Regulas de diversis spiritibus 2e hebd.

B) Tantum ei proderunt Reg. 1e hebd.

C) Quantum ei nocebunt eæ, quæ secundæ sunt, eo quod materia subtilior sit ac sublimior, quam ut ille possit intelligere.

N° 3. *Emploi des Règles de la 2e semaine* (Ann. 10).

I. Situation de l'âme :

A) Exercitans oppugnatur, ac tentatur sub specie boni, (quod etiam accidit in 1ª hebd.).

B) Communiter (non semper), quando se exercet in via illuminativa, quæ correspondet Ex. 2æ hebdomadæ (et etiam sequentibus).

C) Non tantopere (licet aliquando) in purgativa, quæ primæ hebd. Exercitiis respondet.

II. Modus agendi : Tunc proprium est (convenit) ut sermonem ei habeat de Regulis 2æ hebdomadæ jam dictæ.

ARTICLE 3.

LES FAIBLESSES PERSONNELLES.

Un troisième obstacle à la parfaite réussite des Exercices se rencontre dans les faiblesses naturelles de notre âme; ce sont :

1° La curiosité de l'esprit (Ann. 11).

2° L'inconstance de la volonté (Ann. 12, 13).

§ 1. La curiosité de l'esprit (Ann. 11).

N° 1. *Remède à y apporter :*

I. Qui accipit Ex., in prima hebdomada, (quod etiam de unoquoque Ex. in particulari intelligendum est) nihil sciat eorum, quæ facturus est in 2ª hebd. (vel in exercitiis sequentibus).

II. Sed ut ita laboret in prima (vel præsenti exercitio) ad obtinendum id quod quærit, ac si in 2ª (vel subsequentibus Ex.) nihil boni se reperturum speraret.

N° 2. *Avantage de cette règle :*

I. Elle favorise le recueillement :
   1° En fixant l'âme dans le présent : age quod agis ;
   2° En prévenant les illusions du démon, qui tendent à nous jeter dans le passé, ou dans l'avenir, et à nous faire perdre la grâce du moment.

II. Elle est un exercice de vertus solides :
   1° Soumission de l'esprit à la direction ;
   2° Humble abandon à la grâce du Saint-Esprit : qui, ubi vult, spirat ;
   3° Esprit de mortification de l'indépendance de l'esprit.

§ **2. L'inconstance de la volonté,** à combattre
   1° par la fidélité à persévérer durant l'heure entière dans chaque Exercice ;
   2° par la réaction contre les tentations en prolongeant l'Exercice.

N° 1. *Fidélité* à mettre l'heure entière (Ann. 12).

I. Règle de conduite :
   A) Pour le directeur : Debet admonere multum — impense, instanter.
   B) Pour le retraitant :
      a) In unoquoque ex quinque Exercitiis vel contemplationibus, quæ singulis diebus fient, durare debet per unius horæ spatium;

b) Ita procuret semper, ut animus contentus maneat recogitando — qu'il se procure toujours la satisfaction de la conscience d'avoir persévéré — perdurasse
1° horam integram in Exercitio,
2° et imo plus potius quam minus.

II. Motif de la règle : Nam inimicus solet procurare non parum, ut
1° frequenter,
2° instanter,
3° multa vi ac fraude,
decurtari faciat horam
1° contemplationis,
2° meditationis,
3° vel orationis.

Donc nécessité
a) pour le directeur d'avertir ;
b) pour le retraitant de résister.

N° 2. *Réaction* — attaque contre la tentation (Ann. 13).

I. Fait d'expérience à noter : Advertendum est, quod
A) sicut tempore consolationis facile est ac leve durare in contemplatione per horam integram,
B) ita desolationis tempore valde est difficile illam explere.

II. Règle de conduite à tirer du fait : Idcirco is, qui exercetur, debet semper durare aliquantulum ultra horam completam :
1° Ad agendum contra desolationem,
2° Ad vincendas tentationes.

III. Fruits à retirer de l'application de la Règle : Ut assuescat
1° non solum resistere adversario,
2° sed etiam illum prosternere — abattre.

DEUXIÈME SECTION

LA LIBÉRALITÉ

Comme pour la grandeur d'âme, saint Ignace en décrit :

1° La nature (Ann. 5).
2° L'exercice (Ann. 14-16).

CHAPITRE I.

Nature de la libéralité.

Dans la 5e annotation saint Ignace en indique les motifs et les actes.

§ 1. Motifs de la libéralité.

N° 1. *La création et le domaine de Dieu* — erga Creatorem ac Dominum suum.

N° 2. *Divina Dei Majestas* — l'excellence infinie de ses perfections en elles-mêmes.

N° 3. *La sainteté de la divine volonté* — sanctissima ejus voluntas.

I. Sainte en elle-même :
  A) Dans la fin — le souverain bien lui-même.
  B) Dans son objet :
    1° Dieu pour lui-même ;
    2° Les créatures pour Dieu.
  C) Dans la règle de ses affections — l'essence divine elle-même :
    a) Amour parfait de tout bien ;
    b) Aversion essentielle pour tout mal.
II. Sanctification pour les créatures :
  A) Source de toute sainteté créée.
  B) Modèle de toute sainteté.

§ 2. Actes de la libéralité.

N° 1. *Offrande* — offerendo :
I. Omne suum velle — tout le vouloir :
    1° Tout exercice de la volonté en général ;
    2° Tous les actes en particulier.
II. Libertatem :
    1° Tout ce qui est en mon pouvoir ;
    2° Tout objet de la volonté libre.

N° 2. *Abandon :* Ut divina ejus Majestas
I. Disponat,
    1° tam de se,
    2° quam de omnibus quæ habet.
II. Utatur, quod proprie de instrumentis dicitur,
    1° quæ utenti nunquam resistunt,
    2° sed obsequuntur in omnibus.
III. Juxta sanctissimam suam voluntatem.

N° 3. *Prière, désir :* Ut divina Majestas dignetur
I. Disponere de me et de omnibus meis :
1° Intellectum illustrando quam copiosissime : « Domine, quid me vis facere ? »
2° Voluntatem excitando ad exsequendum omne illud quod cognoverim : « Domine, doce me facere voluntatem tuam ».
II. Ignosci præteritam illiberalitatem :
A) Cæcitatem, qua Dei voluntatem alias agnoscere noluimus.
B) Negligentiam, qua agnitam sequi negleximus.
C) Contumaciam, qua agnitam etiam contempsimus.

CHAPITRE II.

Exercice de la libéralité.

La libéralité a surtout trois ennemis, qui tendent à en fausser le caractère, et contre lesquels saint Ignace prémunit les retraitants dans les Ann. 14, 15 et 16. Ce sont :

1° La ferveur indiscrète (Ann. 14).
2° Les suggestions importunes du dehors (A. 15).
3° Les affections mal réglées (Ann. 16).

ARTICLE 1.

LA FERVEUR INDISCRÈTE.

§ **1. Les causes de l'indiscrétion** sont :

I. L'abondance des consolations et de la ferveur sensible.

II. La légèreté et l'inconstance du caractère.

§ **2. Effet de ces causes** : Engagements (promesse ou vœu)

I. Inconsidérés,

II. Précipités.

§ 3. Règles à suivre.

N° 1. *Prévenir les engagements inconsidérés,* etc.

I. Dans les consolations et la ferveur, le directeur doit — præmonere.

II. Dans le cas de la légèreté de caractère, il faut insister par les avis :

1° Præmonere,

2° Admonere.

N° 2. *Examiner mûrement*

I. L'objet de l'engagement, promesse ou vœu :

A) Sa bonté intrinsèque ;

B) Son mérite. — Opus bonum, quod fit cum voto, est magis meritorium, quam quod sine illo.

II. La situation du retraitant — multum attendenda :

A) Sa personne — subjectum — universa hominis natura et dispositio :

a) Son caractère ;

b) Ses aptitudes

1° physiques,

2° morales.

B) La condition et les relations extérieures

a) de famille — pater, filius familias ;

b) de société — magistratus ;

c) de fortune — dives, vel pauper.

III. Les moyens d'exécution — quantum possit invenire :

A) De secours ou d'empêchements — auxilii vel impedimenti.

B) De difficultés ou de facilités.

C) D'avantages ou d'inconvénients.

ARTICLE 2.

SUGGESTIONS ÉTRANGÈRES A LA VOLONTÉ DE DIEU.

Dans la 15e Annotation, saint Ignace distingue deux temps relativement aux suggestions, à l'aide desquelles on peut porter quelqu'un vers la perfection : hors des Exercices et durant les Exercices.

§ **1. Hors du temps des Exercices** : Extra Exercitia, possumus licite ac meritorie movere omnes, qui probabiliter idoneitatem habeant, ad eligendam

I. continentiam, virginitatem,

II. religionem

III. et omnem modum perfectionis evangelicæ.

§ **2. Durant le temps des Exercices** : In talibus Exercitiis spiritualibus,— c'est-à-dire tels que saint Ignace les entend ici, dans lesquels on cherche précisément et uniquement la volonté de Dieu — quærendo divinam voluntatem, convenientius est, et multo melius (= plus de convenance et de perfection, ou d'avantage), ut ipse Creator ac Dominus agat.

N° 1. *Action du Créateur et Seigneur :*

I. Animæ suæ (sibi) devotæ se communicat.

II. Eam amplexatur et accendit
- 1° in suum amorem
- 2° ac laudem.

III. Eam disponit ea via
- *a*) qua melius poterit ei deinceps servire,
- *b*) quæ melius poterit animæ ipsi convenire,
  - 1° ut in posterum Deo melius serviat,
  - 2° ac salutem certius consequatur.

N° 2. *Règle de l'action du directeur.* — Ita ut qui tradit Exercitia :

I. Ad unam aut ad alteram partem
- *A*) Neque divertat.
- *B*) Neque se inclinet.
- *C*) Neque moveat
  - 1° magis ad paupertatem, aut aliquam promissionem, quam ad opposita ;
  - 2° neque ad unum statum vel modum vivendi magis quam ad alium.

II. Consistat in medio ad instar bilancis.

III. Sinat immediate operari
- 1° Creatorem cum creatura ;
- 2° creaturam cum suo Creatore ac Domino.

ARTICLE 3.

AFFECTIONS MAL RÉGLÉES.

« Ut Creator ac Dominus certius operetur in sua creatura », il est très important de s'affranchir, dans

ses déterminations, de toute affection mal ordonnée; or dans la 16e Annotation, saint Ignace nous décrit :

1° Les caractères des affections mal réglées.
2° La manière de les redresser efficacement.

§ 1. **Caractères des affections mal réglées** : « anima inordinate affecta est et inclinata ad rem aliquam ». Le désordre peut se trouver :

N° 1. *Dans l'objet qui serait*
I. mauvais ou imparfait,
II. nuisible ou peu propre à la fin,
III. indifférent et par suite inutile à la fin : v. g. officium aliquod vel beneficium quærendum et possidendum.

N° 2. *Dans la fin qu'on se propose.*
I. La seule fin légitime est :
1° Honor et gloria Dei D^i N^i ;
2° Salus spiritualis animarum.
II. Les fins à écarter sont :
1° Sua propria commoda ;
2° Utilitates temporales.

N° 3. *Dans la manière de poursuivre la fin,* quand même elle serait bonne :
I. Præcipitanter et inconsulto.
II. Nimio ardore naturali.
III. Nimia anxietate.
IV. Mediis
1° aut ineptis,
2° aut minus aptis.

§ 2. Redressement des affections mal ordonnées.

N° 1. *Valde conveniens est*
1° movere se — se remuer, se pousser,
2° adnitendo totis viribus,
3° ut veniat ad contrarium ei rei cui male affecta est.

N° 2. *Debet affici* — s'affectionner — *ad contrarium :*
I. Instando
1° in orationibus
2° aliisque Exercitiis spiritualibus.
II. Petendo contrarium a Deo Domino nostro; illa enim affectus mutatio potissimum gratiæ est effectus.

N° 3. *Proponat et protestetur* nolle se tale officium vel beneficium, aut aliud quidquam
I. Nisi divina sua Majestas
a) in ordinem redegerit sua desideria,
b) primum suum affectum inordinatum ipsi mutaverit.
II. Ita ut causa unum vel alterum
1° desiderandi,
2° vel tenendi ;
sit solum suæ divinæ Majestatis
1° obsequium,
2° honor
3° et gloria.

TROISIÈME SECTION

LA DOCILITÉ AU DIRECTEUR

Les rapports qui doivent exister entre le retraitant et le directeur sont indiqués

1° dans la 17e Annotation ;

2° dans la note qui précède le Fondement des Exercices.

La 17e Annotation forme réellement la transition entre la 2e et la 3e partie des Annotations ; car elle prescrit au directeur de modérer les Exercices de détail, d'après l'effet qu'il les voit produire dans le retraitant ; ce qui se rapporte à l'application des Exercices selon les dispositions. Sous ce rapport, elle serait peut-être mieux placée dans la dernière partie.

De plus le titre plus général de « rapports entre le directeur et le retraitant », la caractériserait mieux que celui de « docilité au directeur ».

C'est aussi d'après le titre plus général que nous l'envisagerons ici, et nous ramènerons ces rapports aux suivants :

1° Prudence zélée du directeur.

2° Abandon du retraitant à la direction.

3° Charité réciproque.

ARTICLE 1.

PRUDENCE ZÉLÉE DU DIRECTEUR.

§ **1. Ce qu'il doit éviter** : Qui tradit Exercitia, non intendat percunctari neque scire proprias ejus, qui illa accipit,

1° cogitationes
2° et peccata.

§ **2. Ce que le directeur doit apprendre** : Multum conducit, ut fideliter certior fiat

1° de variis agitationibus
2° et cogitationibus

quas diversi spiritus ei, qui illa accipit, immittunt.

§ 3. Ce qu'il doit faire.

I. Secundum profectum
1° majorem
2° aut minorem,
II. Potest tradere quædam Exercitia spiritualia
1° convenientia,
2° conformia necessitati animæ sic agitatæ.

ARTICLE 2.

ABANDON DU RETRAITANT.

Cette disposition du retraitant, quoique non exprimée en toutes lettres dans l'Annotation 17e, en est pourtant la conclusion nécessaire, puisque sans elle la direction deviendrait illusoire.

Cet abandon demande trois choses :

1° L'ouverture de cœur.
2° La confiance dans le directeur.
3° L'humble soumission à la direction.

§ **1. L'ouverture de cœur** : Car dans beaucoup de cas, le retraitant seul peut donner au directeur la connaissance dont il a besoin, et qui doit porter :

N° 1. *Sur l'effet des Exercices :*

I. Pour le corps :
1° Fatigue.
2° Manque de sommeil.
3° Mal de tête, etc.

II. Pour l'âme : succès ou revers :
A) Consolations :
1° Lumières, recueillement.
2° Sentiments, affections, contentement.
3° Dévotion, courage, bons propos.
B) Désolations :
1° Ténèbres, divagations.
2° Sécheresses, aridités, ennui.
3° Dégoût, découragement, torpeur.
C) Nullité, indifférence, insensibilité.

N° 2. *Sur les Exercices eux-mêmes :*

I. Avant :
1° Préparation.
2° Préludes.

II. Pendant :
1° Application sérieuse des facultés.
2° Recours à la grâce.
3° Constance et persévérance dans le travail.

III. Après :
1° Recollection.
2° Réparation.
3° Action de grâces.

N° 3. *Sur les temps libres :*
I. Recueillement
1° des pensées, occupations, imaginations ;
2° des affections ;
3° des sens, de la langue.
II. Esprit de prière.
III. Mortification.

§ **2. Confiance dans le directeur :**

I. Dans ses lumières, son expérience.
II. Dans sa charité, son dévouement.
III. Dans son ministère surtout.

§ **3. Humble soumission** de la volonté et du jugement :
I. A la direction qu'il imprime aux Exercices :
1° Quant à la matière ;
2° Quant à l'ordre.
II. Aux avis qu'il donne. (Voir Dir., c. II, § 6-7).

ARTICLE 3.

CHARITÉ RÉCIPROQUE.

Elle se trouve indiquée dans la note qui précède le Fondement des Exercices :

§ **1. Charité de la fin proposée** : Ut tam is, qui tradit Exercitia, quam qui accipit, magis

1° sese juvent

2° ac proficiant.

§ **2. Charité dans les rapports mutuels.**

I. Estime réciproque. — Præsupponendum est quemvis bonum Christianum — On se suppose

1° des pensées,

2° des sentiments,

3° des aspirations d'un bon chrétien.

II. Inclination à interpréter en bonne part — promptiorem esse debere :

1° Les paroles — ad salvandam propositionem proximi, quam ad eam condemnandam.

2° Les actions.

III. Information dans le doute — si non potest eam salvare, inquirat

A) sur la pensée intime — quomodo eam intelligat ;

B) sur l'intention.

IV. Correction — et si quidem male illam intelligit,

A) Amoureuse — corrigat illum cum amore ;

1° soit pour l'expression,

2° soit pour le sens.

B) Zélée — si id non sufficit, quærat omnia media ;

C) Prudente — media convenientia,

1° ut bene illam intelligens

2° se salvet.

TROISIÈME PARTIE

Application des Exercices

selon les dispositions.

« Juxta dispositionem eorum, qui volunt Exercitia spiritualia suscipere, id est, secundum eorum

ætatem,
doctrinam,
vel ingenium,

applicari debent talia Exercitia » (Ann. 18a).

Sub hoc autem respectu, triplex hominum genus distingui potest :

1m Eorum, quorum imperfecta est dispositio personalis (Ann. 18a).

2m Eorum, qui personaliter quidem bene sunt dipositi, sed externis detinentur impedimentis (Ann. 19a).

3m Eorum, qui perfecte sunt dispositi atque liberi (Ann. 20a).

PREMIÈRE SECTION

DISPOSITIONS PERSONNELLES IMPARFAITES

Dans l'Annotation 18e, saint Ignace indique d'abord deux sortes d'imperfections :

1° Le défaut de capacité.

2° L'imperfection de la volonté.

Et il déclare, en général, qu'il faut modérer les Exercices pour les adapter aux dispositions, qu'on apporte.

A) Ne homini rudi vel exiguæ (delicatæ) complexionis tradantur ea,

1° quæ commode (suaviter) ferre non possit,

2° et quibus non possit proficere.

B) Similiter, prout quisque voluerit se disponere, id ei dandum est, per quod magis possit

1° se juvare

2° et proficere.

ARTICLE 1.

IMPERFECTION DE LA VOLONTÉ.

§ 1. **Caractères de cette imperfection** : En général c'est une volonté limitée — ei qui tantum juvari vult

1° ut instruatur,
2° et ut perveniat usque ad certum gradum contentam reddendi animam suam.

§ **2. Matières à traiter** pour le présent et pour l'avenir.

N° 1. *Pour le présent* — dari potest :

I. Examen particulare.

II. Ac postea Examen generale.

III. Simul et Modus orandi, mane per mediam horam, circa præcepta, peccata mortalia, etc.

IV. Le tout en vue de la confession et de la communion.

N° 2. *Pour l'avenir* — instruatur, disponatur et excitetur : commendando ei etiam :

I. Confessionem suorum peccatorum,
1° rite faciendam,
2° et frequentandam octavo quoque die.

II. Communionem suscipiendam,
1° si potest, decimo quinto quoque die,
2° et, si afficitur, melius octavo quoque die.

§ **3. Manière de procéder** : Hic modus magis est conveniens rudioribus seu illiteratis, declarando illis (singillatim et distincte) :

1° Unumquodque præceptum,
2° et sic de peccatis mortalibus,
3° præceptis Ecclesiæ,
4° quinque sensibus,
5° et operibus misericordiæ.

§ **4. Jugement du R. P. Roothaan** sur ce mode :

I. Hoc modo Exercitia proprie dicta fieri vix ac ne vix quidem dici possunt.

II. Est tamen modus juvandi plurimos
1° facillimus,
2° utilissimus,
3° rudioribus quibusque conveniens.

ARTICLE 2.

DÉFAUT DE CAPACITÉ.

§ 1. Caractères de ce défaut.

I. On peut supposer la bonne volonté.
II. Il y a manque de ressources naturelles. — Si ille qui tradit Exercitia, videat eum qui ea accipit :
A) Esse exigui subjecti :
a) quant aux forces physiques ;
b) quant aux talents ;
c) quant au caractère.
B) Vel parvæ capacitatis.
III. A quo non speratur multum fructus.

§ 2. Méthode à suivre.

I. Quæ tradenda : Convenientius est ei tradere :
A) Aliqua ex his Exercitiis levibus, donec faciat Confessionem.
B) Dein dando illi
1° aliqua Examina conscientiæ,
2° ordinem Confitendi frequentius, quam solebat,
3° ut se conservet in eo quod adeptus est.

II. Quæ prætermittenda : Non progredi ulterius :
A) Neque in materias Electionis.
B) Neque in alia ulla Exercitia, quæ sunt extra primam hebdomadam.

III. Motifs de cette méthode :
A) S'accommoder à la capacité du sujet.
B) Eviter la perte du temps — maxime quando in aliis major profectus fieri potest, dum tempus deest ad omnia.

DEUXIÈME SECTION

EMPÊCHEMENTS EXTÉRIEURS

§ 1. Conditions du sujet.

I. Occupations extérieures — Qui implicatus esset
  1° in rebus publicis
  2° vel negotiis convenientibus (utilibus, necessariis).

II. Dispositions personnelles bonnes :
  a) Quant à l'esprit :
    1° Sive litteris
    2° sive ingenio polleat.
  b) Quant à la volonté, qu'on suppose excellente.

III. Temps dont il peut disposer — Si sumat unam horam cum dimidia ad se exercendum.

§ 2. Méthode à suivre.

N° 1. *Explications à donner* — Explicando ei :

I. Ad quid creatus est homo.

II. Tradi item potest per horæ dimidium Examen particulare, ac postea generale.

III. Et modus Confitendi et sumendi SS. Sacramentum.

N° 2. *Méditations à faire* — Faciat :

I. Per tres dies quolibet mane spatio unius horæ meditationem de 1°, 2° et 3° Peccato.

II. Deinde per alios tres dies eadem hora meditationem de Processu peccatorum.

III. Postea per alios tres dies eadem hora, faciat de Pœnis quæ peccatis respondent.

N° 3. *Additions à observer* — Tradendo illi in omnibus tribus meditationibus decem Additiones.

N° 4. *Le même ordre à garder* dans tous les autres Exercices — Servando eumdem discursum circa mysteria Christi D^{i} N^{i}, qui infra ac fuse in ipsis Exercitiis declaratur.

TROISIÈME SECTION

DISPOSITIONS PARFAITES

§ 1. Caractères de ces dispositions.

I. Du côté des occupations — Qui magis expeditus est (liber a negotiis).

II. Du côté de la capacité personnelle :

A) Forces physiques suffisantes.

B) Portée d'intelligence convenable.

III. Du côté de la volonté :

A) Qui desiderat — bonne volonté entière.

B) Quantum possibile est :

1° autant qu'on peut désirer,

2° autant qu'on peut progresser.

C) Proficere :

1° sans condition,

2° sans limite autre que le bon plaisir de Dieu.

§ 2. Méthode à suivre.

N° 1. *Exercices à donner* — Tradantur :

I. Omnia Exercitia spiritualia.

II. Eodem ordine, quo procedunt.

N° 2. *Recueillement à procurer* — In quibus, via ordinaria (via ordinata, ordine servato), eo plus proficiet, quo magis segregaverit se.

I. Quant aux personnes : se séparer — segregari
  a) ab amicis — amis, parents, personnes chères,
  b) ac notis — connaissances.

II. Quant aux occupations :
  A) Intérieures : écarter
    a) amica — les affections,
    b) nota — les pensées étrangères.
  B) Extérieures : se débarrasser — ab omni sollicitudine terrena.

III. Quant aux lieux :
  A) Migrando e domo in qua habitabat.
  B) Eligendo aliam domum, vel (aliud) cubiculum.
  C) Ut ibi degat
    a) quam secretissime possit ;
    b) ita ut in ejus potestate sit ire quotidie ad Missam et ad Vesperas,
    c) absque timore ne noti sui eum impediant.

§ **3. Avantages de cette retraite** : Ex qua secessione sequuntur tres præcipuæ utilitates, inter alias multas.

N° 1. *Mérite* — non parum meretur coram sua divina Majestate. Mérite provenant :

I. Du sacrifice — segregando se quis a multis amicis ac notis.

II. De l'ordre — itemque a multis negotiis non bene ordinatis.

III. De l'excellence de la fin — ut serviat Deo D° N° eumque laudet.

N° 2. *Vigueur des Exercices* — Ita segregatus :

I. Absence de distractions — non habens intellectum divisum circa multa.

II. Application à une seule fin — sed ponens omnem curam (sollicitudinem, conatum) in una re sola, scilicet,

1° in serviendo Creatori suo,

2° et in profectu animæ propriæ.

III. Libre usage de toutes ses facultés — liberius utitur naturalibus suis potentiis, ad quærendum diligenter id quod tantopere desiderat :

1° Recherche soigneuse.

2° Diligence affectueuse.

3° Désir ardent.

N° 3. *Communication intime avec Dieu.*

I. Aptitude à entrer en communication avec Dieu :

A) Quanto magis anima nostra reperit se

1° solam,

2° segregatam,

B) Tanto se reddit aptiorem :

a) Ad appropinquandum :

1° Creatori

2° ac Domino suo,

b) Eumque attingendum.

II. Dispositions à recevoir son influence :

A) Quanto magis eum ita attingit,

B) Eo magis se disponit :

a) Ad suscipiendas

1° gratias

2° ac dona.

b) A sua Bonitate

1° divina

2° ac summa.

Collection de la Bibliothèque des Exercices de St Ignace

N° 30. H. W., S. J.

Les Annotations des Exercices

(Appendice à l'Essai d'analyse du P. Wamy)

AUTRES CLASSIFICATIONS

I. La première classification des vingt premières Annotations qu'il nous faut signaler, est celle du célèbre P. Louis de la Palma. Après avoir remarqué à la fin du quatrième livre de sa *Via spiritualis,* ch. XXXI, que tout ce qu'il a dit jusqu'à présent n'est guère qu'un commentaire des Annotations, il jette un regard d'ensemble sur ces mêmes Annotations et les classe dans l'ordre suivant ; nous citons son texte traduit en latin par le R. P. Nonell (1) : « Duo, ut ex inscriptione constat, in eis intenduntur. Prius est aliquam horum Exercitiorum intelligentiam afferre. Posterius, tum eum qui traditurus ea est, tum qui suscepturus adjuvare. Juxta duplicem hunc finem, duas illæ in partes dispesci possunt. In priori quidem, a prima ad quartam inclusive Adnotationem, nonnulla affertur Exercitiorum intelligentia. In altera autem, a quinta ad postremam, ea traduntur, quæ fructui ex eis capiendo aut prodesse possunt, aut obesse.

» Primo igitur, in Adnotatione prima, quænam sit ejus exercitii, quod spirituale vocamus, natura ac definitio

(1) *Ludovici Palmensis e Societate Iesv Via spiritualis... ex hispanica lingua in latinam translata ab Iacobo Nonell.* Barcinone, Fr. Rosalius, 1887, t. II, p. 179 et suiv.

explicatur : ex qua infertur, hæc tria in hujusmodi exercitio reperiri : primum aliquam materiam, in qua nostrum exercitium versatur; secundum, aliquem nostrarum potentiarum actum circa illam materiam; tertium, particularem quemdam finem, cujus causa nostrarum potentiarum in illa materia exercitatio, vocatur et est spirituale exercitium. De hisce ergo tribus in triplici subsequenti Adnotatione tractatur : in secunda namque de meditationis contemplationisve materia agitur; in tertia de nostrarum potentiarum operationibus; in quarta demum, de spiritualium exercitiorum fine...

» In sexdecim autem Adnotationibus, quæ sequuntur, ea proponuntur, quæ prosequendo horum Exercitiorum fini prosunt et obsunt. Peculiare quidpiam, quod prodest habetur in quinta Adnotatione. Obsunt vero plura; eaque in reliquis quindecim digeruntur. Quamquam in universum loquendo, prosunt omnia, quorum contraria obsunt, et vicissim. Iam illud, quod prodest, habetur in quinta Adnotatione...

» In reliquis Adnotationibus ea traduntur quæ impediunt. Porro hæc impedimenta sunt triplicis generis. Alia enim ex ipsis Exercitiis oriuntur; ac de iis agitur a sexta usque ad quartam decimam inclusive. Alia vero ex illo, qui Exercitia tradit, veniunt, et de iis agitur in Adnotationibus decima quinta, decima sexta ac decima septima. Alia tandem in eo reperiuntur, qui exercitia suscipit; et de iis agitur in decima octava, decima nona et vigesima. »

II. Le Père Petitdidier n'admet pas qu'il y ait un ordre dans les Annotations, cependant il propose une classification [1] :

---

[1] *Sancti Patris Ignatii de Loyola Exercitia spiritualia, tertio probationis anno per mensem a Patribus Societatis Jesu obeunda Authore P. Joanne Petitdidier Societatis Jesu.* Pragæ, Typis Academicis, An. 1755, p. II.

« Annotationes autem illæ sine ordine positæ, tres in classes distribui possunt, quorum Prima continet eas quæ pertinent ad ideam Exercitiorum spiritualium, eorumque naturam, partes et usum explicant, suntque prima, quarta, decima octava, decima nona et vigesima, et Annotatio ante fundamentum. Secunda eas quæ pertinent ad Directorem, eumque instruunt de agendis, et omittendis, seu Methodum præscribunt manuducendi per Exercitia ad perfectionem, suntque secunda, sexta, septima, octava, nona, decima, decima quarta, decima sexta, decima septima, decima octava. Tertia continet eas, quæ pertinent ad Exercitantem, et quæ illi præscribunt modum se gerendi in Exercitiis cum Deo, cum Directore, cum aliis, suntque tertia, quinta, undecima, duodecima, decima tertia, vigesima in fine. »

III. Le P. Denis sauvegarde et l'ordre numérique et l'ordre logique ; il écrit [1] :

« Universas viginti Annotationes, ut lucido ordine disposita et completa doctrina, tam apte ad finem a S. P. proposita, perspicue appareat, uno conspectu oculis exhibere placet. Sunt enim :

I. Prævia introductio : quid sint Exercitia . . Ann. 1
II. Monita quædam generalia,
1° Circa puncta præparandæ meditationis . Ann. 2
2° Circa ipsam meditationis horam . . . Ann. 3
3° Circa hebdomadarum distributionem . . Ann. 4
4° Circa dispositiones Exercitia accipientis . Ann. 5
III. Monita circa tradentis Exercitia modum agendi cum accipiente,
1° Si exercens nullas animi motiones experitur Ann. 6

[1] *Commentarii in Exercitia Spiritualia S. P. N. Ignatii concionatoribus etiam accommodati Auctore P. Ant. Denis, S. J.* Mechliniæ, L. et A. Godenne, 1891, t. I, p. 95. — Le P. Jaime Gutiérrez adopte la classification proposée par le P. Denis, voir *Manual de los Ejercicios espirituales de San Ignacio,* Zaragoza, 1904, p. 342.

2° Si desolatus vel tentatus . . . . . Ann. 7
3° De regulis ad discretionem spirituum tradendis :
1) In genere . . . . . Ann. 8
2) Circa 1æ hebdomadæ regulas . . . Ann. 9
3) Circa 2æ hebdomadæ regulas . . . Ann. 10
4° Exercens ignoret sequentia . . . . . Ann. 11
IV. Monita circa modum Exercitia faciendi et dirigendi,
1° Hora integra in singulis exercitiis . . . Ann. 12
2° In desolatione hora producenda . . . . Ann. 13
3° In consolatione :
1) Exercens nullum votum emittat . . Ann. 14
2) Neque ad id director impellat . . . Ann. 15
4° Si exercens ad minus bonum aberrat . . Ann. 16
5° Varias exercentis agitationes cognoscat director . . . . . Ann. 17
V. Monita circa personarum exercentium classes,
1° De rudibus, et debilibus . . . . . Ann. 18
2° De idoneis sed impeditis . . . . . Ann. 19
3° De idoneis expeditis . . . . . Ann. 20

IV. Le R. P. Meschler indique la division suivante [1] : « Voici comment les Annotations se présentent dans leur ordre logique : Le directeur des Exercices apprend : 1° la nature des Exercices (Ann. 1) ; la manière de les donner, c'est-à-dire « à quelles personnes et comment ». Le « comment » comprend deux points : « ni trop ni trop peu » ; ces deux points sont résumés dans les Annotations 2, 6, 7, 8, 9, 10, 14, 15, 16, 17. « A quelles personnes » ? La réponse est dans les Annotations 18, 19, 20... Outre la juste idée des Exercices (Ann. 1), il faut exiger du retraitant quatre conditions :

[1] Dans un commentaire non encore livré au public.

la séparation et le recueillement extérieur et intérieur (Ann. 11, 20) : c'est la condition *sine qua non*. — L'activité personnelle, l'exactitude à observer les Additions et la répartition du temps (Ann. 2, 4, 6, 12). — La générosité (Ann. 5, 13, 16). — L'ouverture et la docilité (Ann. 6, 7, 8, 9, 10, 17, Dir. c. 2).

V. Le Rév. Père G., dans des Fascicules offerts à Sa Sainteté Pie X, mais non mis dans le commerce, divise les Annotations en trois classes :

I. 8 Annotazioni per chi li riceve : 1, 3, 5, 11, 12, 13, 16, 20.
II. 5 Annotazioni per chi li da : 2, 4, 15, 18, 19, 20.
III. 7 Annotazioni per chi li da per esporle a chi li riceve opportunamente : 6, 7, 8, 9, 10, 14, 17.

VI. Le P. Thomas de la Province de Toulouse, mort encore jeune en 1906, à Madagascar, m'avait proposé le tableau suivant :

I. But des Exercices : se disposer à trouver et embrasser la volonté de Dieu dans notre vie.
II. Moyen : le travail, l'exercice spirituel : } 1re Ann.
A) *Formes :*
Prière, réflexion sous toutes ses formes.
Examen général pour se connaître.
Examen particulier pour se vaincre.
B) *Qualités de ce travail :*
a) Personnel (plus de goût et de fruit). . 2e
b) Devant Dieu (surtout dans la prière proprement dite) 3e
c) Ordonné (plan des Exercices) 4e
d) Généreux (entrer généreusement, prêt à tout) 5e

e) Dirigé 1° Aucun mouvement ne se fait sentir. Examiner comment se font les Exercices 6e
2° Désolation. Directeur bon, encourageant, éclairant 7e
Appliquer règles du Disc. des esprits . 8e
a) Tentations grossières (1re Semaine). . 9e
b) Tentations subtiles (2e Semaine) . . 10e
c) Tentations relatives aux Exercices :
Rester tout entier dans la 1re Semaine 11e
Tout à chaque exercice 12e
Surtout en ce temps de désolation . 13e
3° Consolation :
Ne hâter aucune décision 14e
Laisser Dieu agir seul sur l'âme . . 15e
Ecarter ce qui gêne l'action de Dieu . 16e
La direction suppose l'ouverture de conscience 17e
f) Exclusif d'autres occupations :
Autant que le permettent la condition et la complexion des personnes . . 18e
Autant que le permet l'expédition nécessaire des affaires 19e
A ce travail exclusif et solitaire, trois grands avantages 20e

VII. Nous proposons à nos lecteurs une classification qui ne contrarie pas les précédentes, et s'harmonise en plusieurs points avec la principale, donnée par le R. P. Wamy.

Tout d'abord voyons comment ces Annotations sortent de la première phrase du livre des Exercices : *Exercitia spiritualia ut homo ordinet vitam suam*, comme l'arbre sort de sa racine. Le tronc est la première Annotation, Elle donnera naissance aux dix-neuf autres qui en sont les branches.

Nous trouvons dans la première Annotation l'idée de l'exercice spirituel et de ses conditions, expliquée en deux définitions : la première définition vise l'exercice spirituel à un point de vue très large ; dans la deuxième est précisée l'idée propre des Exercices spirituels de saint Ignace.

L'idée que la première Annotation a donnée d'une façon sommaire va se développer dans l'admirable ramification des dix-neuf Annotations suivantes. D'abord elles s'occupent de bien nous faire *savoir* les conditions de l'exercice (2 à 4 inclusivement) ; le directeur aidera son disciple à acquérir cette connaissance. — Les suivantes jusqu'à la 17e tendent à nous faire *vouloir*, et elles indiquent ce que le directeur fera pour sauvegarder, entretenir et développer le bon vouloir de son disciple. — Les dernières traitent des capacités physiques, intellectuelles, morales et spirituelles ou du *pouvoir* du retraitant, et de ce que le directeur doit faire avec une discrétion et une charité toute maternelle pour s'adapter aux capacités de son élève spirituel, ou pour développer, s'il y a lieu, ces capacités ou le pouvoir de cet élève.

En résumé trois mots : *savoir*, *vouloir*, *pouvoir*, résument la classification que nous proposons ; donnons-en rapidement l'exposé détaillé :

I. Savoir.

La 2e et la 3e annotation nous font savoir les conditions normales de l'activité humaine dans l'exercice spirituel.

La 4e nous fournit l'objet matériel et formel sur lequel s'exercera l'activité ; c'est un programme gradué des ascensions de l'âme.

II. Vouloir.

On peut diviser comme il suit les annotations 5e et suivantes jusqu'à la 17e inclusivement, qui toutes s'occupent des dispositions de la volonté humaine au cours des Exercices :

A) Ou bien la volonté est très bonne. Dans la 5e Annotation on s'occupe des avantages de cette disposition excellente.

B) Ou bien l'on peut craindre que la bonne volonté n'existe pas, du moins à un degré suffisant. C'est ce cas que prévoit la 6e Annotation.

C) Ou bien il la faut protéger contre des ennemis : c'est ce dont il est question dans les Annotations 7e et suivantes jusqu'à la 17e. En effet :

a) Ces ennemis sont extérieurs; consultez alors les Annotations 7e, 8e, 9e, 10e.

b) Ou ces ennemis sont des faiblesses personnelles de l'exercitant :

Curiosité qui empêche l'application à l'action présente (11e Ann.). — Inconstance ou manque de persévérance dans l'exercice (12e et 13e). — Ferveur indiscrète (14e). — Manque de spontanéité et de liberté à la suite de suggestions inopportunes (15e). — Affections mal réglées qui font obstacle (16e). — Manque d'ouverture qui gêne le concours utile du directeur (17e).

III. Pouvoir.

Dans les trois dernières Annotations, avons-nous dit, il est question de l'application des Exercices selon les capacités de l'exercitant :

18e : La capacité physique, intellectuelle ou morale est imparfaite.

19e : Les dispositions intellectuelles et morales sont parfaites, mais la liberté est incomplète par suite d'obstacles extérieurs.

20e : Dispositions parfaites et liberté complète.

Ainsi les trois mots : *savoir, vouloir, pouvoir,* peuvent nous servir pour nous donner la synthèse, et pour nous guider dans l'analyse des Annotations, telles que saint

Ignace nous les a présentées. Il ne serait pas difficile de prouver que les Annotations ainsi expliquées peuvent dans leur ensemble et dans leurs détails fournir par analogie les principes de tout exercice bien ordonné de l'activité humaine, et de sa direction pratique : exercice littéraire ou même physique ; et spécialement de toute œuvre d'éducation, de formation et de perfectionnement. Il y a là les principes de ce qu'on pourrait appeler la *Canonique générale* de l'action.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Pour l'étude des Annotations on consultera avec avantage les ouvrages suivants :

Ludovici Palmensis e Societate Jesu Via spiritualis... ex hispanica lingua in latinam translata ab Iacobo Nonell eiusdem Societatis sacerdote. Barcinone, Fr. Rosalius, 1887, 2 v.

P. Marin de Boylesve. Les Exercices spirituels d'après saint Ignace. Paris, Haton, 1890, t. I, p. 1 à 43.

P. Ant. Denis. Commentarii in Exercitia spiritualia. Mechliniæ, Godenne, 1891, t. I, p. 1 à 96.

P. J. Bucelleni. Asceticæ considerationes. Viennæ Austriæ, 1666, t. I, p. 17 à 72.

P. P. Ferrusola. Commentaria in librum Exercitiorum. Barcinone, F. Rosalius, 1885, p. 31 à 200.

P. J. Gutiérrez. Manual de los Ejercicios espirituales. Zaragoza, 1904, p. 276 à 365.

P. B. Moncada. Arte de la santidad explicado. Poyanne, 1877, p. 63 à 82.

P. Jaime Nonell. Los Ejercicios Espirituales de N. P. S. Ignacio. Manresa, 1896, p. 12 à 94.

Etc. etc.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Avis au lecteur 1
Préliminaires. Le titre des Exercices . . . 3
Traité des Annotations 11
Première Partie. Nature des Exercices . . . 13
Première Section. Puissances en exercice . 14
Deuxième Section. Fin des Exercices . . 20
Troisième Section. Les opérations spirituelles 26
Deuxième Partie. Dispositions du retraitant . . 34
Première Section. La grandeur d'âme . . 35
Deuxième Section. La libéralité . . . 47
Troisième Section. La docilité au directeur . 55
Troisième Partie. Application des Exercices selon les dispositions 60
Première Section. Dispositions personnelles imparfaites 61
Deuxième Section. Empêchements extérieurs . 65
Troisième Section. Dispositions parfaites . 67

Appendice. Autres essais de classification des Annotations 71
Note bibliographique pour l'étude des Annotations . 79

ALMA COLLEGE LIBRARY Alma, California

Cum Superiorum permissu.

Imprimatur : Tornaci 1ª Octobris 1910,
V. CANTINEAU,
CAN. CENS. LIB.

DEUXIÈME SÉRIE [1907]

7. **Les règles du pur Catholicisme selon saint Ignace de Loyola.** M. MESCHLER, S. J. 38 pp. 0.75
8. **Peut-on employer les projections lumineuses dans les retraites?** G. LE BAIL. 38 pp. 0.75
9. **La Méditation fondamentale avant saint Ignace.** (Essai historique et critique.) H. WATRIGANT. 148 pp. . . . 2.50
10. **Saint Alphonse de Liguori et les retraites fermées.** R. P. WALTER, C. SS. R. 51 pp. 1 »
11. **La Retraite de Vennes.** V. HUBY (1678). 50 pp. . . . . 1 »
12. **Bibliographie des récentes publications sur les Exercices spirituels et les retraites.** H. WATRIGANT. 43 pp. . 0.80

TROISIÈME SÉRIE [1908]

13-14. **La Vén. Catherine de Francheville, initiatrice des Retraites de femmes,** d'après le P. Pierre Champion, S. J. P. DEBUCHY. 152 pp. 2.50
15. **Breve directorium ad danda utiliter Exercitia spiritualia,** d'après un manuscrit ancien inédit. 24 pp. 0.50
16. **Retraites de sourds-muets.** H. JEANVOINE. 30 pp. . . . 0.60
17. **Ponterotto, maison de retraites pour les hommes à Rome.** MGR R. SCHÜLLER. 55 pp. 1 »
18. **Les corrections manuscrites des Exercices de saint Ignace.** A. BOONE, S. J. 30 pp. 0.60

QUATRIÈME SÉRIE [1909]

19. **Les Exercices spirituels et la Civilisation moderne.** L. TAPARELLI D'AZEGLIO, S. J. 51 pp. 1 »
20. **Mgr d'Hulst et les Exercices de saint Ignace.** M.-F. GIBERT. 42 pp. 0.80
21. **Une zélatrice des retraites, Maria-Antonia de San José de la Paz.** J.-B. COUDERC. 83 pp. 1.60
22. **Directoire pour servir à l'organisation des Retraites de départ.** L. FARSY. 75 pp. . 1.40
23. **De examine conscientiæ juxta Ecclesiæ PP., S. Thomam et FF. Vitæ communis.** H. WATRIGANT, 56 pp. . . . . 1 »
24. **Bibliographie des récentes publications sur les Exercices spirituels et les retraites.** H. WATRIGANT. 48 pp. . 0.80

CINQUIÈME SÉRIE [1910]

25. **La pratique des Exercices spirituels dans l'ancienne Mission du Maduré.** L. BESSE, S. J. 45 pp. 0.80
26. **Sacra Tempe seu de sacro Exercitiorum secessu Exempla collecta.** P. MANRIQUE. 72 pp. 1.40
27. **Les Retraites à Madagascar-Central.** C. DU COËTLOSQUET. 84 pp. 1.60
28. **Une Maison de retraites fermées à Nancy au XVIII^e^ siècle.** E. BOCQUILLION, 95 pp. 1.80
29-30. **Les Annotations des Exercices de S. Ignace.** P. WAMY, S. J. 80 pp. 1.60

SIXIÈME SÉRIE [1911]

31. **La Retraite de Quimper et Victoire de Saint-Luc.** (Paraîtra en Janv.)

Les numéros marqués **épuisés** *ne sont plus vendus qu'avec la série complète.*

P. LETHIELLEUX, Éditeur, 10, rue Cassette, PARIS (6e).

ALMA COLLEGE LIBRARY Alma, California

Collection des Retraites spirituelles

La Conduite des Exercices spirituels de saint Ignace dans leur application aux retraites ordinaires, par le P. Pierre COTEL, de la Compagnie de Jésus. In-18 de 188 pp. **2.00**

La librairie P. Lethielleux a pris l'heureuse initiative de former une collection de livres se rapportant en général aux retraites spirituelles et tout particulièrement aux Exercices de saint Ignace. Cette collection débute par la publication d'un livre inédit du Révérend Père Pierre Cotel, de la Compagnie de Jésus : *La Conduite des Exercices spirituels.*

Le texte des Exercices de saint Ignace n'est pas compris de tous à la simple lecture.

Le Père Cotel, dans un limpide commentaire des Exercices, initie les futurs Maîtres des Exercices spirituels à l'art de diriger les âmes.

Nous recommandons beaucoup le livre du R. P. Cotel aux Maîtres des novices, aux Directeurs spirituels, et aux Prêtres qui s'occupent de l'œuvre des retraites.

Francisci SUAREZ, S. J. De Spiritualibus Exercitiis sancti Ignatii tractatus novis curis P. P. DEBUCHY **iterum in lucem prodit.** In-18 de 136 pp. **1.50**

Un des premiers commentateurs des *Exercices* fut le P. François Suarez, l'éminent théologien de Paris et de Salamanque. A la fin de son grand traité *de Religione,* il les analysa magistralement en trois chapitres. Mais ces chapitres, perdus dans la masse des volumes in-folio du docte écrivain, étaient jusqu'ici peu abordables et peu maniables. On doit approuver l'idée de les imprimer à part en un format commode, avec de bonnes tables. Le texte de Suarez a été soigneusement revu sur les meilleures éditions et les citations des Pères rétablies dans toute leur exactitude.